

*Société des paris sportifs*

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Marchi:** Je remercie les députés de leur accueil chaleureux. C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Chambre alors que débute la 33<sup>e</sup> législature du Parlement du Canada. En plus des fonctions de critique de mon parti en matière de multiculturalisme, j'assumerai celles de critique du ministère d'État qui s'occupe de la santé et du sport amateur.

C'est à ce second titre que j'aborde le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'attendrai une autre fois pour faire, ainsi que la coutume le permet à tout nouveau député, l'exposé des valeurs, des traditions et des aspirations de mes commettants. Je profite néanmoins de l'occasion pour remercier tous les électeurs de York-Ouest qui m'ont accordé leur confiance et leur appui. Qu'ils soient assurés que je les servirai avec enthousiasme et dévouement.

J'aimerais utiliser le temps dont je dispose pour situer le projet de loi dont nous sommes saisis, ainsi que ses incidences, dans leur véritable contexte. Le nouveau gouvernement a choisi de supprimer la Société canadienne des paris sportifs. Cependant, avant de m'interroger sur l'utilité de ce projet de loi, j'estime nécessaire d'examiner les mécanismes déjà mis en place et aussi leur raison d'être.

● (1220)

Si le gouvernement précédent a jugé bon de créer la Société canadienne des paris sportifs, c'est afin de réunir des fonds pour financer le sport amateur, les arts, la recherche médicale et, au tout premier chef, la présentation à Calgary des Jeux olympiques d'hiver de 1988. Il importe de rappeler que le précédent gouvernement s'est engagé à consacrer 200 millions de dollars au financement de ces jeux dont tout le monde parle. Les paris sportifs devaient tout particulièrement servir à assumer cet engagement.

Je tiens à préciser tout de suite que ces paris sportifs ne sont pas des loteries. Si j'insiste là-dessus, c'est que le précédent gouvernement n'avait pas du tout l'intention de s'immiscer dans le marché des loteries, que détiennent actuellement les provinces. Je n'en veux pour preuve que le projet de loi dont nous sommes saisis. On n'y trouve pas la moindre allusion à la notion de loterie, ce qui étonne quand on songe au langage que tenaient naguère les députés du gouvernement alors qu'ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition.

Par définition, une loterie est un jeu de hasard; le détenteur du billet compte uniquement sur la chance pour gagner. Au contraire, le pari sportif met à l'épreuve l'intelligence et les connaissances du participant, qui doit deviner qui des deux adversaires l'emportera. C'est une formule fort répandue en Europe et dans beaucoup d'autres pays du monde.

Je le répète, le gouvernement précédent, en adoptant cette formule, poursuivait à long terme des objectifs tout à fait louables. Il voulait trouver des fonds pour répondre aux besoins du Comité olympique, ainsi qu'à ceux de nos athlètes, de nos entraîneurs et de nos officiels. Sachant que le monde entier aurait les yeux braqués sur nous en 1988, il estimait que le Canada devait se faire un point d'honneur de présenter des jeux de premier ordre et d'un niveau vraiment international.

Cependant, contrairement au gouvernement actuel, je ne veux ni vivre dans le passé ni étudier sans fin les décisions et

les initiatives prises autrefois ni remplacer des mesures concrètes par des slogans. C'est pour un plan d'action et le regard tourné vers l'avenir que les Canadiens ont voté le 4 septembre, et je voudrais aborder ce projet de loi dans cette perspective.

A cette fin, ce qui est important, c'est que la liquidation de la Société des paris sportifs laisse entendre que cette dernière sera remplacée, comme elle doit l'être, par un autre mécanisme, ce qui suppose la mise au point d'un autre plan d'action. On peut certes discuter du projet de loi, se demander s'il est juste, efficace ou pertinent. Pourtant, en toute déférence je prétends que ce débat ne servira en rien les intérêts des Canadiens si le projet de loi ne s'accompagne pas de garanties et de mesures précises qui tendraient à remplacer les objectifs du mécanisme en place de façon efficace et sensée. J'ai bien peur, cependant, que ce soit exactement ce qui se passe. Jusqu'à maintenant, si je ne m'abuse, ni le gouvernement ni le ministre ne nous ont parlé de l'existence d'un plan de ce genre.

D'une part, le présent gouvernement s'engage à consacrer 200 millions de dollars aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary. D'autre part, il a décidé de liquider une société dont l'objectif était d'aider le gouvernement à recueillir les fonds en question. Cependant, ni la Chambre ni moi-même n'avons été mis au courant de façon détaillée des mesures précises que le gouvernement entend prendre pour recueillir ces fonds. C'est bien beau de promettre 200 millions de dollars pour aider à la réalisation des Jeux olympiques et à la préparation de nos athlètes, afin de faire les manchettes et de s'attirer les faveurs du public, mais le gouvernement doit tenir ses promesses et répondre aux attentes immenses et justifiées des Canadiens, des athlètes, des entraîneurs, des officiels, du Comité organisateur, de l'Alberta et de Calgary. Le gouvernement ne peut se permettre de faire de la basse politique partisane dans le cas d'un tel événement d'envergure nationale et internationale; les risques sont trop importants.

Ainsi, la véritable question qu'il convient de se poser au sujet de ce projet de loi, c'est celle de savoir d'où les recettes viendront. Cela fait maintenant près de deux mois que le ministre a pris cet engagement et nous ignorons encore, au juste, comment cette somme sera recueillie et quand. Je voudrais bien le savoir, et je suis persuadé qu'il en va de même de la Chambre, pour autant que le ministre le sache lui-même. Si l'on croit le numéro du 18 septembre du journal *The Citizen* d'Ottawa, le ministre aurait déclaré ce qui suit:

Une autre forme de jeux pourrait, et je souligne qu'il ne s'agit là que d'une possibilité, continuer d'être exploitée par la suite, car il est évident que nous devons respecter notre engagement envers les Jeux olympiques de Calgary, et nous le ferons.

Le ministre a ajouté:

. . . il s'agit de savoir maintenant comment nous allons nous y prendre.

Ces observations ont deux conséquences très graves. Tout d'abord, elles laissent entendre qu'après le tollé que la création de la Société des paris sportifs a soulevé chez les députés de l'opposition d'alors, le ministre n'écarter pas maintenant la possibilité de simplement remplacer les paris sportifs par un autre mécanisme semblable. Les déclarations que le ministre et des membres de son parti ont faites à la Chambre au sujet des paris sportifs vont non seulement à l'encontre de ce qui a toujours été dit ici même et dans tout le pays, mais elles donnent également un nouveau sens au terme «hypocrisie».